

PROCES-VERBAL N° 13
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE MARDI 16 MARS 2010 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, et la presse.

Se sont excusés : MM. Jean-Pierre Allaz et Christophe Glaus. Absents : Mme Josette Longchamp et M. Yves Favre.

Mme Schneider nous fait part de la démission de M. Alexandre Dafflon, suite à son déménagement. Les scrutatrices sont Mlle Adrienne Favre et Mme Mireille Fitzé.

1. Appel

28 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Approbation de la convention de fusion
5. Communication municipales
6. Propositions individuelles
7. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

4. Approbation de la convention de fusion

a) préavis municipal.

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad hoc. Il est lu par Mme Viviane Favre. La commission est en accord avec le préavis municipal et souligne que Montgrassy deviendrait la 5^{ème} commune du district. Il paraît important que la population puisse de prononcer sur son avenir.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 01/2010
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal doit voter l'approbation la convention de fusion entre les communes de Bettens, Oulens-sous-Echallens et St-Barthélemy telle que proposée.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Les résultats ne sont pas communiqués immédiatement. Nous devons attendre les résultats des deux autres communes. Dans l'intervalle, la séance continue avec la suite de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Il n'y en a pas.

6. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

7. Divers

M. Germain Favre demande à la municipalité de sévir en ce qui concerne le parcage devant l'alimentation et l'auberge communale. Les chemins bétonnés et les champs sont difficiles d'accès. Ne pourrait-on pas de plus interdire la circulation sur les chemins bétonnés ?

M. Dafflon va se renseigner. M. Philippe Favre répond qu'il faut passer par les améliorations foncières.

M. Bertrand Favre propose de faire des places de parc en épi devant le bâtiment et devant le champ et laisser ainsi un passage suffisamment large au milieu. M. Dafflon répond que cela peut être étudié par la municipalité.

M. Haerberli signale qu'il y a un immense trou sur la route de Goumoens. M. Victor Favre répond qu'il attend les beaux jours pour réparer.

M. Alain Favre prend la présidence afin que Mme Schneider puisse poser ses questions.

Mme Françoise Schneider demande pourquoi on a mis un sens unique vers le terrain de foot si personne ne le respecte. La municipalité peut-elle agir ? Elle demande également ce qu'il en est de la mise à 30 km/h du chemin des Adoux ?

M. Jean-Marc Favre répond que la demande a été faite et que le dossier est en cours à l'Etat. Le trottoir est également mis à l'enquête, mais étant donné qu'il fait plus de 35 m c'est le Service des routes qui doit statuer. La municipalité ne veut pas freiner le dossier, mais on va contre un mur avec le canton.

4. Approbation de la convention de fusion (suite)

Les résultats des deux autres communes sont maintenant connus et Mme Schneider nous en fait part.

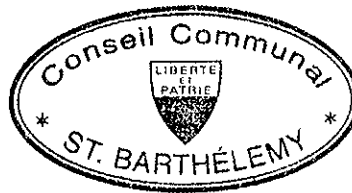
St-Barthélemy	28 bulletins délivrés	20 oui	8 non	
Bettens	42 bulletins délivrés	28 oui	12 non	2 blancs
Oulens	69 bulletins délivrés	34 oui	34 non	1 blanc

St-Barthélemy et Bettens acceptent la convention de fusion. La majorité n'étant pas atteinte à Oulens, la convention de fusion est refusée par cette dernière. De ce fait, le projet ne sera pas soumis au peuple.

La séance est levée à 22 h. 10.

la présidente :

F. Schneider



la secrétaire :

L. Roulin